

PRÊT

Rebond COVID-19

Prêt sans
garantie

DE 30 K€ à 300 K€ | 7 ANS



Pour les PME localisées sur le territoire de la Région ou s'y installant rencontrant des difficultés conjoncturelles ou une situation de fragilité temporaire liés notamment aux mesures de cantonnement prises dans le cadre du COVID-19



BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

ÂGE DE L'ENTREPRISE

- Création
- > de 1 ans

ÉLIGIBILITÉ

- PME répondant à la définition européenne
- Tous secteurs d'activité

Sont exclues les SCI, les entreprises individuelles, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises du secteur de la pêche ayant un code NAF 4638A, 0321Z, ainsi que les entreprises des secteurs agricoles ayant un code NAF section A01, et section A02 dont le chiffre d'affaires est inférieur à 750 000 €, à l'exception des codes NAF 02.20Z et 02.40Z (entreprises forestières)



COÛTS

- Taux zéro
- Pas de frais de dossier
- Assurance Décès PTIA, sauf si l'entreprise y renonce



ATOUTS DU PRODUIT

- Prêt sans garantie sur les actifs de la société ou de son dirigeant
- Conditions financières attractives
- Différé d'amortissement en capital de 24 mois



OFFRE COMPLÉMENTAIRE

- Intervention en garantie de Bpifrance possible sur les financements bancaires associés, selon les règles et taux en vigueur



QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Les besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle
- L'augmentation du besoin en fonds de roulement
- Les investissements immatériels : coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), recrutement et, frais de prospection, ...
- Les investissements corporels à faible valeur de gage : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique...



CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- De 30 k€ à 300 k€
- Durée de 7 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans



MODALITÉS

- Prêt bénéficiant d'une aide d'Etat et soumis à la règle des minimis
- Pas de suretés réelles et / ou personnelles
- Échéances trimestrielles avec amortissement financier du capital